

Fonds Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées- région Mauricie

Le **Fonds Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées- région Mauricie** a pour objectif de soutenir les actions de ses associations-membres dans le cadre de leurs missions et de leurs interventions visant l'intégration sociale et l'amélioration de la condition de vie des personnes handicapées et des familles concernées.



Il s'agit d'un fonds de dotation permanent dont seul le produit est distribué. Les biens du fonds sont affectés de façon irrévocable à la réalisation de l'objectif.

Le **Fonds Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées- région Mauricie** est administré par la **Fondation communautaire du St-Maurice** qui regroupe actuellement une dizaine de fonds de dotation dont le capital excède le million de dollars.

Fondation communautaire du St-Maurice



La Fondation communautaire du Saint-Maurice a pour mission d'améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes de la région de la Mauricie. Avec la constitution et la gestion de fonds permanents, elle compose avec l'évolution de la société et les besoins des prochaines générations.

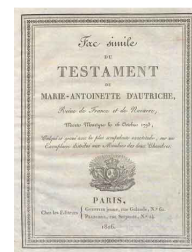
La Fondation communautaire est le véhicule par excellence pour permettre aux particuliers, aux familles, aux groupes communautaires, aux corporations et aux fondations privées de satisfaire leurs désirs d'appuyer des activités de bienfaisance et de répondre aux besoins variés et nombreux de la collectivité, notamment dans les secteurs suivants : les arts, la culture, l'éducation, l'environnement, les loisirs, la santé, les services sociaux, la religion, etc.

Comment puis-je contribuer ?

Il existe plusieurs moyens de contribuer au **Fonds Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées- région Mauricie**. Il peut s'agir d'un don ou d'un engagement à donner; d'un legs; d'une désignation de bénéficiaire, du produit d'une police d'assurance-vie.

Le don consenti peut être une somme d'argent déterminée, des titres, des valeurs mobilières ou immobilières.

Le capital ne sera pas entamé et continuera de croître avec une gestion de placements professionnelle et la réception de nouveaux dons.



Un don au Fonds Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées- région Mauricie donne quels avantages ?



Un don permet une importante économie fiscale et le pouvoir d'investir dans un fonds désigné avec toute la latitude concernant la distribution des intérêts générés. En plus, en adhérant à un fonds administré par une fondation communautaire plutôt qu'à une fondation privée, vous évitez la lourdeur administrative, vous en retirez les mêmes avantages. Vous participez, vous appuyez, vous améliorez la qualité de vie des personnes handicapées et des familles.

L'avenir commence dès aujourd'hui

En tant qu'individu, institution, organisme ou entreprise, vous pouvez aujourd'hui faire votre part pour aider à constituer un patrimoine financier pour notre collectivité. ***Votre don permettra aux personnes handicapées et familles de la Mauricie d'avoir accès à des services sociocommunautaires indispensables.***



Pour donner au **Fonds Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées - région Mauricie** ou rencontrer un planificateur financier vous n'avez simplement qu'à rejoindre la Fondation communautaire du St-Maurice ou nous contacter :

Fondation communautaire du St-Maurice

880, Place Boland,
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4H2

Téléphone : 819-376-1000
Télécopieur : 819-374-6857

Regroupement d'organismes de promotion pour personnes handicapées- région Mauricie

1322, rue Ste-Julie, bureau 37
Trois-Rivières (Québec) G9A 1Y6

Téléphone : 819-372-1036
Télécopieur : 819-372-9850
Courriel : regroupementmauricie@bellnet.ca
Site internet : www.ropphmauricie.net